



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	24	28

Date de la convocation
04 Octobre 2023

Séance du
10 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 10 octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, GILBERT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BENHERRAT, BOURGNEUF, HOUSIEAUX, LAMRHARI, VIERIN, MAURY, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, LEONARD

**Etaient représentés** : Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur ERNULT par Monsieur LEONARD, Monsieur TILLY par Madame GUILLAUME-MONNERY

**Etaient absentes ou excusées**: Madame LHADI,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2023-10-10-14

### **Convention de financement d'un projet de réinformatisation des Bibliothèque de commune de l'Agglomération de la Région de Compiègne**

Le logiciel Orphee est un logiciel de gestion de bibliothèque qui est utile pour gérer toute l'organisation de la Médiathèque (Gestion des comptes usagers, catalogue, statistiques, gestion de la caisse...).

Le site internet est intrinsèquement lié au logiciel de gestion car il reprend une partie des données de celui-ci. Ce qui permet les recherches, réservations, suggestions, etc...

Les sites des bibliothèques modernes proposent de nombreux services très pratiques aux usagers et offrent une meilleure lisibilité.

Le site internet actuel a plus de 10 ans d'expertise et révèlent des failles : difficulté de mise à jour et d'utilisation, bugs systémiques, plus aucune maintenance par le prestataire et pas de nouveaux services proposés.

Afin d'assurer la prise en main du nouveau logiciel et des différents outils, une formation de tous les agents est comprise dans le projet de modernisation.

D'autre part, les postes informatiques de consultations, ainsi que ceux de certains agents ne sont plus assez performants pour permettre les recherches, l'affichage web, voire pour certains l'utilisation correcte de logiciels de base (traitement de texte).

La mutualisation de ce projet avec d'autres communes de l'Agglomération permet une aide à hauteur de 50% par la DRAC. Afin de permettre la mise en commun, ce projet et la demande de financement auprès de la DRAC sont actuellement portés par le service DCSI de l'ARC.

Le coût total du projet s'élève à 19 514.12€ HT payé par l'ARC. La DRAC subventionnera ce projet à hauteur de 50% du montant total soit 9 757,06€ HT.

Le reste à charge du projet, soit 9 757,06€ HT devra être remboursé par la commune.

***Le Conseil Municipal,***

Entendu le rapport présenté par Madame Stéphanie DAUZAT, Adjointe chargée de la Culture et du Jumelage

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Bernard HELLAL